

Offre réservée au personnel et ancien personnel de France Télécom et de ses filiales en France et à l'étranger

Suite à la cession par l'État le 26 juin 2007 de 5% du capital de France Télécom auprès d'investisseurs institutionnels et en application des articles 11 et 12 de la loi modifiée n° 86-912 du 6 août 1986, une offre d'actions France Télécom à des conditions préférentielles est réservée au personnel et ancien personnel de France Télécom et de ses filiales en France et à l'étranger.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 26 juin 2007 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi fixant le prix et les modalités de la cession par l'État d'actions de la société France Télécom, l'offre réservée au personnel et ancien personnel de France Télécom portera sur un maximum de 14 444 444 actions détenues par l'État. Un nouvel arrêté de la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi précisera les modalités de cette cession.

Les bénéficiaires de l'offre auront le choix entre plusieurs formules, notamment des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (« FCPE ») à effet de levier, dont la mise en place est susceptible de générer des opérations de couverture de la part de l'établissement financier contrepartie de l'opération d'échange.

Les FCPE auront le cas échéant la possibilité de prêter des actions à l'établissement financier contrepartie à l'opération d'échange. Dans ce cadre, il est prévu la restitution temporaire de ces actions par l'établissement financier au conseil de surveillance des FCPE concernés, pour permettre l'exercice des droits de vote aux assemblées générales de France Télécom.

A propos de France Télécom

France Télécom, un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, sert plus de 163 millions de clients sur les cinq continents au 30 juin 2007, dont les deux tiers sous la marque Orange. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 51,7 milliards d'euros en 2006 et de 25,9 milliards d'euros au premier semestre 2007. Au 30 juin 2007, le groupe comptait 102,5 millions de clients du mobile et 10,5 millions de clients ADSL. Lancé en juin 2005, le programme NExT (Nouvelle Expérience des Télécommunications) permet au Groupe de poursuivre sa transformation d'opérateur intégré afin de faire de France Télécom l'opérateur de référence des nouveaux services de télécommunications en Europe. En 2006, Orange est ainsi devenue la marque unique du Groupe pour l'Internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent. Dans le même temps, Orange Business Services est devenue la marque des services offerts aux entreprises dans le monde. France Télécom est le troisième opérateur mobile et le premier fournisseur d'accès Internet ADSL en Europe et parmi les leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales.

France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris et sur le New York Stock Exchange.

Pour plus d'informations : www.orange.com, www.francetelecom.com, www.orange-business.com

Contacts presse : 01 44 44 93 93

Béatrice Mandine
beatrice.mandine@orange-ftgroup.com

Sébastien Audra
sebastien.audra@orange-ftgroup.com

